

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

13 juin 2018

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi treizième jour du mois de juin deux mille dix-huit (13-06-2018) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Gilles Dampousse, maire suppléant de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 18-06-97

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Fonds de développement du territoire (FDT) :
 - a) Recommandations du comité;
 - b) Adoption du rapport annuel d'activité au 31 mars 2018;

- Recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- Autorisation de signature de la nouvelle entente Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
- Financement d'une étude d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines (ACES);
- Dossier incendie :
 - a) Entente de service pour l'élaborer le Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);
 - b) Entente de service pour l'élaboration du Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) 2018;
 - c) Désignation d'un gestionnaire de formation;
- Signature pendant le voyage du directeur général;
- Paiement de la part du financement du balisage de la rivière St-Maurice en 2018;
- Plan et règlements d'urbanisme :
 - a) Avis de motion et adoption d'un projet de règlement des TNO de la MRC de Mékinac;
 - b) Approbation d'une modification au règlement de zonage de St-Roch-de-Mékinac;
- Entente avec Desjardins dans le cadre du programme CRÉAVENIR;
- Autorisation signature d'un acte de servitude à Hydro-Québec dans le parc industriel régional;
- Approbation des règlements d'emprunt numéros 2018-05-36 et 2018-05-37 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
- Contribution financière pour le colloque Mauricien de l'Association des aménagistes du Québec (AARQ);
- Varia :
 - a) Financement de la corporation du transport adapté Mékinac (CTAM);
 - b) Aréna de St-Tite : Financement FAV;
 - c) Ressource collective pour les camps de jour;
 - d) Versement prévisionnelle -PIR- Expropriation;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 9 mai 2018 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 18-06-98

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (6 semaines)</u>	<u>121 552.78</u>
<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>4 710.91</u>

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.40
Telus mobilité	175.09
Xittel (téléphone)	652.69
Xittel (internet)	609.37
Distribution Vithemon	87.50
RREMQ	18 271.79
La Capitale	8 415.16
Xérox Canada	870.26
Monsieur Marcel Perron	1 343.71
Entreprises de distribution Denis Samson	131.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	250.32
Fonds de l'information foncière	192.00
Syndicat des employés	1 276.73
CARRA	104.40
ATEFQ	140.00
Batterie Mauricie	20.42
Boulangerie Germain	166.15
Fondation québécoise du Cancer	250.00
Gilles Gauthier (trappage)	310.00

LeMercier	2 135.37
Petite caisse (MRC et CLD)	574.55
AGCMQ	1 242.89
Équipement d'arpentage Cansel	179.34
Centre de bureautique Mauricie	308.09
Chambre de Commerce de Mékinac	16 000.00
Chauffage MC 2007	255.12
Commission scolaire de l'Énergie	5 219.36
PG Solutions	5 012.91
Purolator	20.83
Savonnerie B-L	15.53
Tremblay Bois Mignault	1 149.75
Julie Lajoie	425.00
Camp Val Notre-Dame	900.00
Corporation Transport adapté de Mékinac	25 000.00
Hydro-Québec	781.15
Ville de Saint-Tite (taxes)	5 364.54
Total fournisseurs :	<u>104 691.35</u>

Fonds de développement du territoire

Ass. des motos anciennes du Québec	400.00
Les enveloppes universelles	10 000.00
Forêt y goûter	5 390.00
NDA Jam	1 000.00
OTJ de St-Séverin	1 000.00
Ville de Saint-Tite	8 000.00
Éditions communautaires des Chenaux	689.85
Hebdo St-Maurice	1 098.01
Le Nouvelliste	574.88
Total FDT :	<u>28 152.74</u>

Développement économique

Développement Mauricie	126.00
CEGEP de Trois-Rivières	4 311.56
Tourisme Mauricie	649.61
Total Développement économique :	<u>5 087.17</u>

Prêts

Les Enveloppes universelles (FLI)	12 500.00
Les Enveloppes universelles (FLI Relève)	25 000.00
Les Enveloppes universelles (FLS)	12 500.00
Total Prêts :	<u>50 000.00</u>

Promotion Touristique

Telus	98.23
Bad Boy Design	489.98
Total Tourisme :	<u>588.21</u>

Communauté entrepreneuriale

Bourse d'excellence	100.00
Ôze Publicité	110.38
Total entrepreneurial :	<u>210.38</u>

Activité de loisir/culture

École la Providence	1 600.00
Corp. de Transport adapté	796.09
Société d'histoire de St-Tite	570.00
Total Loisir/Culture :	<u>2 966.09</u>

Programme de rénovation de l'habitat

C04010PRR0049 - Notre-Dame-de-Montauban	12 000.00
C04010PRR0051 - Hérouxville	6 868.88
Total Rénovation de l'habitat :	<u>18 868.88</u>

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	181.01
Remboursement d'un loyer payé en trop	634.00

Total Baux de villégiature :	<u>815.01</u>
------------------------------	---------------

Cour municipale

Denis Carpentier	100.00
Indemnité aux témoins	54.68
Remboursement d'un trop perçu	25.00
SAAQ	286.61
Trudel & associés, huissiers de justice	202.39

Total Cour municipale :	<u>668.68</u>
-------------------------	---------------

Grand total :	<u><u>338 312.20</u></u>
---------------	--------------------------

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	14.63
--------------	-------

TNO DE MÉKINAC

Ministère du Revenu (SQ)	29 047.00
--------------------------	-----------

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>1 564.00</u>
--	-----------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>7 929.28</u>
---------------------------------------	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Monsieur Patrice Bédard (frais de déplacement)	115.40
Bassin versant du St-Maurice	200.00
FQM	224.20
RGMRM (enfouissement, Q-P, fosses septiques_	71 759.44

Total fournisseurs :	<u>72 299.04</u>
----------------------	------------------

Tourisme

Tourisme Mauricie	160.97
-------------------	--------

Total Tourisme : 160.97

Loisir

Centre de loisir de Saint-Adelphe 1 000.00

Total Loisir : 1 000.00

Programme de Rénovation

C04010PRR0021 - Lac-aux-Sables 5 855.66

Total Rénovation : 5 855.66

Cour municipale

Ministre des Finances (amendes) 22 552.92

Total cour municipale : 22 552.92

Grand total : 111 361.87

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 13 juin 2018.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 18-06-99

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 13 juin 2018 totalisant 449 674.07 \$ pour la MRC, 14.63 \$ pour le parc industriel régional et 29 047 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur François Therrien, vice-président aux programmes à la Société d'habitation du Québec nous informe de la mise en place d'un nouveau programme visant à améliorer l'accès aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires, pour l'accessibilité aux personnes handicapées;
- Monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a confirmé le versement de la somme de 675 000 \$ dans le cadre du PADF pour 2018-2019;
- Madame Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, nous annonce qu'un montant de 167 000 \$ est mis à la disposition pour la MRC de Mékinac pour 2018-2019, dans le cadre du programme RénoRégion;

PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, en date du 6 juin 2018, annonçant une aide financière de 167 000 \$ pour le territoire de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme RénoRégion pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes des propriétaires à faible revenus de Mékinac qui restent sur la liste depuis plusieurs années;

Re 18-06-100

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac de demander, dès à présent, une somme supplémentaire pour combler les lacunes dans ce dossier.

- Adopté à l'unanimité -

- Réception de plusieurs résolutions en appui au Festival western de St-Tite (environ 16), ainsi que des lettres d'appui dont une émanant du bureau du ministre du premier ministre du Québec;
- Courriel de la FQM au sujet d'un programme d'aide à la Voirie locale, nous informant du travail fait pour faire modifier les programmes et l'annonce faite par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Confirmation d'une rencontre avec la CPTAQ le 27 juin 2018 à 11h dans le cadre du dossier Xylo Carbone inc. et demande de documents à transmettre 10 jours avant ladite rencontre;
- Eve Mercier, directrice-Communications et affaires réglementaires à la Fédération de l'UPA Mauricie nous fait part de la position de l'UPA quant à l'exclusion d'une partie du territoire agricole pour le dossier XyloCarbone inc.;
- Le sous-ministre au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Marc Croteau, informe le préfet de la tenue

- d'une rencontre afin d'amorcer les réflexions sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);
- Accusé réception d'un chèque de 5 687.50\$ en guise de règlement de récupération amorcée dans le cadre du volet 1 de l'année financière 2016-2017, pour la formation des pompiers;
 - Accusé réception de notre demande dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour le projet «Panneau de signalisation»;
 - Monsieur François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, nous informe d'un investissement de 160.1 M\$ d'ici 2022-2023 pour conclure des Alliances pour la solidarité afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans toutes les régions du Québec. Pour la Mauricie c'est une enveloppe de 5 735 682 \$ qui sera disponible pour conclure une nouvelle entente régionale qui favorisera la mobilisation des milieux et la réalisation d'initiatives locales et régionales;
 - Madame Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, nous informe qu'un montant de 75 000 \$ est offert dans le cadre du programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite;
 - Monsieur François Boucher, directeur régional au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe d'un 1^{er} versement de 253 433 \$ dans le cadre de l'Addenda #1 du FDT;
 - Lettre de remerciement pour notre don à la Société canadienne du Cancer;
 - Invitation au 77^e congrès de la FQM ainsi que des appels de candidatures pour la remise de différents prix lors de cet événement;
 - Lettre de démission de la part de monsieur Patrice Bédard, ingénieur, lequel quittera son poste, officiellement, le 8 juin 2018;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 18-06-101

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

Recommandations du comité

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse du FDT a étudié les dossiers présentés par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations;

Re 18-06-102

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et

il est résolu par le Conseil de la MRC d'approuver les recommandations du comité d'analyse tel que décrit ci-dessous :

D'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :

- Acceptent l'offre, d'ici le 15 juillet 2018, en retournant une copie contresignée du protocole d'entente à la MRC de Mékinac ;
- Fournissent un rapport de fin de projet ;
- Complètent le projet selon les modalités établies dans le protocole d'entente, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;

Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.

FDT-L-18-07

Municipalité de Trois-Rives

Vivifier un secteur de Trois-Rives

Montant accepté :

6 000 \$ du FDT local de Trois-Rives ou maximum 80 % des coûts liés au projet

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité.

FDT-R-18-08

Chambre de commerce de Mékinac

Campagne de sensibilisation Mékinac j'achète

Montant accepté :

15 000 \$, enveloppe régionale du FDT+ 5 000 \$ pour les certificats cadeaux du Village Western Kapibouska.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de la participation financière de divers partenaires pour assurer la pérennité du projet;
- S'assurer que les actions portées par Mékinac j'achète s'adressent à tous et non aux membres de la Chambre de commerce uniquement;
- Faire l'achat d'électrostatiques et en laisser aux 10 municipalités et aux partenaires pour distribution gratuite à grande échelle.

FDT-R-18-10

Ville de St-Tite

Mise aux normes de l'aréna et accessibilité universelle

Montant accepté :

50 000 \$, enveloppe régionale du FDT

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité.

FDT-R-18-11

École institutionnelle Masson-Le Sablon d'Or-La Passerelle

Enfant-Nature dans 3 écoles de Mékinac

Montant accepté :

5 000 \$ ou maximum 30 % des coûts admissibles au projet, de l'enveloppe régionale FDT. Le montant sera versé selon la participation financière de Pierre-Lavoie afin de combler le manque à gagner pour le projet global.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de la participation financière des municipalités.

FDT-R-18-12

Corporation de développement communautaire Mékinac

Tournée des municipalités

Montant accepté :

2 000 \$, provenant de l'enveloppe régionale FDT. De plus, les locations de salles seront assumées par les municipalités pour la réalisation de ce projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer d'utiliser les services des commerçants locaux lorsque possible;
- Faire la demande de gratuité de salle aux conseils de chaque municipalité.

FDT-R-18-13

Café aux Cinq-Sœurs inc.

Cotravail Le Babillard

Montant accepté :

5 000 \$ ou maximum 67 % des coûts admissibles au projet, de l'enveloppe régionale FDT.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer d'utiliser les services des commerçants locaux lorsque possible.

FDT-R-18-14

Les Terres d'Eliassgoth

Projet médiéval

Montant accepté :

3 000 \$ ou maximum 32 % des coûts admissibles au projet, de l'enveloppe régionale FDT.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité.

De reporter les dossiers ci-dessous:**FDT-R-18-15**

Christine Naud

Mon refuge, chalets et spa

Motifs :

- Le projet semble être bien campé, mais ne sera construit qu'en 2019;
- Nous invitons le promoteur à redéposer pour le 1er mars 2019, mais aussi au EPRT puisque c'est un projet touristique.

FDT-R-18-16

Association des personnes handicapées actives de Mékinac et Les Aides familiales de Mékinac

Ressource mobile partagée

Motifs :

- Le CIUSSS ayant été interpellé au sujet d'une lacune dans ce service, nous souhaitons attendre la suite des rencontres entre eux et les autres organisations afin de ne pas nous substituer au mandat de santé et services sociaux qui doit être assumé par eux;
- Nous réévaluerons la demande lorsque le CIUSSS aura fait connaître ses intentions.

De refuser le dossier ci-dessous:

FDT-R-18-09

Réseau en loisirs de Mékinac

Les jeunes de Mékinac, force de nature

Motifs :

- C'est un projet qui mise davantage sur l'embauche d'une ressource que sur l'activité dans le milieu;
- De plus, une demande est faite pour mettre sur pied le projet enfant-nature et sera pris en charge par des enseignants déjà en place. Un manque de cohérence et de communication au sein du réseau fait que ce projet inclut un projet déjà déposé;
- Aucun partenaire local n'est intégré à cette démarche.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du rapport annuel d'activité au 31 mars 2018

CONSIDÉRANT le rapport annuel du FDT, en date du 31 mars 2018, préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ledit rapport, de le déposer auprès du MAMOT et sur le site de la MRC, en tant que reddition de compte;

Re 18-06-103

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'approuver le rapport annuel du FDT en date du 31 mars 2018, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 11 juin 2018, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 18-06-104

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- À la Fût
FLI (75 000 \$);
FLS (75 000 \$);

- Domaine McCormick
FLI (21 500 \$);
FLS (21 500 \$).

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE ENTENTE FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) : ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT la correspondance transmise le 3 mai 2018, par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur François Blais et adressée *au préfet de la MRC*, nous informant de l'enveloppe de 5 735 682 \$ attribuée à la Mauricie dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour les années 2017-2023 qui constitue une des mesures issue du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) 2017-2023;

CONSIDÉRANT que le FQIS permettra de financer l'Alliance pour la solidarité de la Mauricie;

CONSIDÉRANT la présentation du PAGIÉPS faite au comité régional de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) le 31 mai dernier afin de discuter de la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie et la désignation d'un organisme mandataire;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection du FARR ont désigné, à l'unanimité, le Consortium en développement social en tant que mandataire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection du FARR ont désigné également, à titre de fiduciaire du FQIS, Centraide des Régions centre-ouest du Québec (Centraide Mauricie) conditionnel à la confirmation par résolution de ce dernier, d'assurer la gestion du FQIS;

CONSIDÉRANT que le Guide de mise en œuvre des alliances pour la solidarité prévoit que le MTESS, l'organisme mandataire et le fiduciaire désignés ainsi que chacune des MRC/villes de la région Mauricie, appelée ici l'Alliance pour la solidarité sociale;

Re 18-06-105

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gilles Damphousse, maire suppléant de St-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

Que monsieur Bernard Thompson, préfet e la MRC de Mékinac soit désigné et autorisé à signer pour et au nom de la MRC tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la direction régionale de

Services Québec ainsi qu'au Consortium en développement social de la Mauricie.

- Adopté à l'unanimité -

FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'ACQUISITION DE CONNAISSANCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES (ACES)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE SERVICE POUR ÉLABORER LE PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la municipalité de Lac-aux-Sables, mandataire, procédera à l'élaboration et la diffusion dudit protocole en conformité avec le document « L'intervention d'urgence hors du réseau routier – Cadre de référence » du Ministère de la sécurité publique (2014-10-29) ainsi que tout travail supplémentaire pouvant être commandé par le Ministère de la sécurité publique pour permettre l'acceptation dudit protocole;

CONSIDÉRANT que pour les fins de l'élaboration dudit protocole, la municipalité de Lac-aux-Sables, mandataire devra soumettre au directeur du service de l'aménagement du territoire toutes questions où problématiques particulières en relation avec son mandat. En cas de litiges on référera au Comité de sécurité incendie de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que ledit protocole devra être déposé au Comité de sécurité incendie de la MRC de Mékinac pour ensuite être soumis au conseil de la MRC de Mékinac pour approbation à son assemblée régulière du 22 août 2018;

CONSIDÉRANT que la durée de la présente entente est pour toute la période que durera la réalisation du mandat, soit à partir de la signature des présente jusqu'à l'approbation du protocole par le Ministère de la sécurité publique, à moins que l'une des parties en avise l'autre par écrit au moins un mois à l'avance;

CONSIDÉRANT que la MRC paiera au mandataire un montant maximal de 5 000\$ toutes taxes incluses pour la réalisation des travaux précédemment décrits. Le paiement sera fait par la MRC après l'approbation finale du protocole par le Ministère de la sécurité publique;

Re 18-06-106

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet, et monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier à signer l'entente avec le mandataire, la municipalité de Lac-aux-Sables, pour l'élaboration du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (SCRI) 2018

Monsieur Yvon Bourassa propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, d'adopter la proposition de l'entente avec la modification suivante :

«que la MRC de Mékinac fasse un suivi de cette entente et que le budgétaire soit payé selon le temps fait et non selon une entente globale forfaitaire.»

Le préfet demande le vote sur cette proposition.

L'ensemble des huit autres membres du conseil votent contre cette proposition. Elle est donc rejetée.

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques incendie applicable sur le territoire de la MRC et prévoyant pour chaque municipalité diverses actions et objectifs à accomplir;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé au mandataire d'en assumer la révision et la coordination en vue de permettre aux municipalités participantes d'atteindre les objectifs fixés dans leur plan de mise en œuvre respectif;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir des services;

CONSIDÉRANT les obligations et responsabilités de la MRC à l'égard de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre du schéma de couvertures de risques incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire intervenir la MRC à la présente entente;

Re 18-06-107

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose appuyé de monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles d'adopter l'entente tel que proposé et autorise le préfet monsieur Bernard Thompson, préfet, et monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban votent contre la proposition.

La proposition est donc adoptée sur division

DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE DE FORMATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un gestionnaire pour les formations en matière de sécurité incendie;

Re 18-06-108

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gilles Dampousse, maire suppléant de St-Tite et il est résolu de désigner la Régie des incendies du centre-Mékinac comme gestionnaire de formation pour la sécurité incendie du territoire de Mékinac.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURE PENDANT LE CONGÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CAS D'ABSENCE

CONSIDÉRANT que le directeur général sera en congé du 18 juin au 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un signataire supplémentaire durant cette période;

Re 18-06-109

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de nommer monsieur Louis Filteau à titre de signataire pour les effets bancaires de la MRC de Mékinac du 18 juin au 10 juillet 2018, ainsi que pour toutes absences subséquentes du directeur général.

- Adopté à l'unanimité -

PAIEMENT DE LA PART DU FINANCEMENT DU BALISAGE DE LA RIVIÈRE ST-AURICE EN 2018

CONSIDÉRANT le balisage de la rivière St-Maurice pour la saison estivale 2018, de Shawinigan jusqu'à Mattawin;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Mékinac souhaitent maintenir cet attrait touristique;

Re 18-06-110

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser le versement de la quote-part de 5 000 \$ pour le financement du balisage en 2018;

Ce financement provient des TNO de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DES TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les différents règlements d'urbanismes des TNO de la MRC de Mékinac.

Re 18-06-110A

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'adopter les projets de règlements d'urbanismes des TNO de la MRC suivants :

- Projet de règlement de zonage 2018-170;
- Projet de règlement administratif 2018-171;
- Projet de règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172;
- Projet de règlement de lotissement 2018-173;
- Projet de règlement de construction 2018-174;

Ces projets de règlements sont présentés séance tenante.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 2018-01 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 18-06-111

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 2018-01 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE AVEC DESJARDINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME CRÉAVENIR

CONSIDÉRANT que l'éducation, l'accompagnement et le développement des jeunes s'inscrivent dans la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins, dont font partie les Caisses participantes à la convention de partenariat CRÉAVENIR;

CONSIDÉRANT que le MRC Mékinac a pour mission de concevoir et mettre en œuvre tous les plans, stratégies et actions pour favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux a pour mission d'accompagner et de soutenir les promoteurs de projets de développement économique;

CONSIDÉRANT que la SADC Vallée de la Batiscan a pour mission de stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir en mettant au profit de la collectivité ses ressources humaines et ses outils financiers;

CONSIDÉRANT les objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion ainsi que de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que les Caisses participantes privilégient un rôle de partenaire avec les organismes du milieu pour le développement de celui-ci et que ce développement doit se faire dans une relation avantageuse pour toutes les parties;

CONSIDÉRANT que les Caisses participantes ne visent en aucun cas à prendre la place de l'État ou des organismes existants, mais souhaitent apporter un support à leur milieu, tel que décrit à l'entente;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent partager leur expertise respective;

CONSIDÉRANT que les parties désirent établir les conditions et modalités de leur partenariat de même que leurs responsabilités respectives à l'intérieur de celui-ci.

Re 18-06-112

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique à signer la convention de partenariat CREAvenir Mauricie-secteur Mékinac-Des Chenaux.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC DANS LE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec doit desservir des immeubles situés dans le Parc industriel régional (PIR), suite à l'agrandissement de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'une servitude doit être créée pour les installations d'électricité;

Re 18-06-113

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gilles Damphousse, maire suppléant de St-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser le directeur général, Claude Beaulieu, à signer les documents afférents à cette servitude pour la desserte en électricité du PIR.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-05-36 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (RGMRM)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 18-06-114

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2018-05-36 de la RGMRM.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-05-37 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (RGMRM)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 18-06-115

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gilles Dampousse, maire suppléant de St-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2018-05-37 de la RGMRM.

- Adopté à l'unanimité -

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE COLLOQUE MAURICIE DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES DU QUÉBEC (AARQ)

CONSIDÉRANT que plus de 60 aménagistes des MRC du Québec se réuniront les 4 et 5 octobre prochain dans la région;

CONSIDÉRANT que cette activité de perfectionnement est une occasion de faire connaître notre coin de pays;

Re 18-06-116

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'accepter de verser une commandite de 500 \$ pour cet événement.

- Adopté à l'unanimité -

FINANCEMENT DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ MÉKINAC (CTAM)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre le service de transport collectif régional depuis le 2001 et qu'elle mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac (CTAM) pour le réaliser;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC et passagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans le service de transport collectif;

CONSIDÉRANT que, pour le service de transport collectif régional, la MRC de Mékinac prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 23 000 \$;

CONSIDÉRANT que la CTAM effectue environ 5 000 déplacements annuellement;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des passagers sera de 27 000 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2018;

Re 18-06-117

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac demande au ministère des Transports, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif régional pour l'année 2018;

Que les surplus du service de transport collectif régional soient réinvestis dans le budget de ce service au cours des années suivantes;

De confier à CTAM, le mandat d'organiser le transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

D'autoriser une participation financière de 23 000 \$, tel que prévu au budget de la MRC;

D'autoriser une avance de fonds de 50 000\$ à CTAM, en attente du versement du MTQ en 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ARENA DE ST-TITE : FINANCEMENT FAV

CONSIDÉRANT que l'aréna de St-Tite nécessite une mise aux normes et que la Ville de St-Tite propose un projet global de plus de 2 millions \$;

CONSIDÉRANT que plusieurs familles des municipalités de Mékinac utilisent cette infrastructure;

Re 18-06-118

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser un financement de 50 000 \$ par le biais du Fonds d'aide aux villégiateurs (FAV).

- Adopté à l'unanimité -

RESSOURCE COLLECTIVE : CAMPS DE JOUR 2018

CONSIDÉRANT que plusieurs familles de Mékinac utilisent les services des camps de jour et que ceux-ci nécessitent une ressource spécialisée;

CONSIDÉRANT que ladite ressource nécessite un apport financier de 1 850 \$ provenant des municipalités;

Re 18-06-119

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser un versement de 1 850\$ à Réseau Loisir Mékinac, prélever à même le fonds ACTI-V.

- Adopté à l'unanimité -

VERSEMENT PRÉVISIONNELLE- PIR-EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT les procédures en expropriation entreprises dans le parc industriel régional (PIR) et les coûts y rattachées;

Re 18-06-120

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gilles Dampousse, maire suppléant de St-Tite et il est résolu de faire un versement prévisionnelle de 65 000 \$ pour les procédures d'expropriation pour l'agrandissement du PIR.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 18-06-121

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier